

# Un outil au service de l'égalité femmes hommes : la budgétisation sensible au genre

Un exemple d'application aux budgets de la ville de Brest et de Brest métropole et résultats obtenus dans le réseau des médiathèques



# Éléments de contexte

- Signature par la collectivité de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale en 2009
- Loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes :

Les maires, président.e.s des conseils départementaux et régionaux doivent présenter « un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement » de la collectivité, « les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».
- En 2018, le rapport du Haut-Conseil à l'égalité femmes hommes publié en janvier 2018, intitulé « *Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture - Acte II : après 10 ans de constats, le temps de l'action* » rappelle que cette situation a peu évolué et que le milieu culturel est l'un de ceux où les femmes sont les plus sous-représentées.

# Un outil mobilisé à Brest : la budgétisation sensible au genre

- Intégration d'une perspective de genre dans tout le processus budgétaire pour **analyser l'impact différencié des dépenses et des recettes des budgets publics sur les femmes et les hommes** .
- Mettre en évidence les différences d'utilisation des deniers publics en fonction du genre et d'y apporter des correctifs.
- Une démarche menée avec le soutien de la SCOP Perfegal, de HF Bretagne, et d'une élève administratrice INET, à partir des données 2017.

# Un outil mobilisé à Brest : la budgétisation sensible au genre

- On distingue :
  - Les dépenses neutres : celles qui ne sont pas susceptibles d'avoir un impact selon le genre. On intègre dans cette catégorie les crédits d'entretien des bâtiments, achats de fourniture, des frais de fonctionnement interne qui ne touchent pas le public...
  - Les dépenses susceptibles d'avoir un impact selon le genre : celles qui concernent des politiques publiques dont le groupe cible de bénéficiaires peut être sujet aux inégalités de genre.
  - Les dépenses spécifiques au genre : celles qui relèvent d'actions engagées directement pour lutter contre les inégalités femmes-hommes.

=> Identification de la proportion de crédits susceptibles d'avoir un effet de levier, positif ou négatif, par l'attention portée aux bénéficiaires de l'action publique

# Un outil mobilisé à Brest : la budgétisation sensible au genre

Cet effet de levier a été analysé sous l'angle de 4 objectifs :

- Objectif 1 : Rendre visibles les professionnelles dans les associations et établissements culturels
- Objectif 2 : Donner à voir et soutenir la place des femmes dans la production culturelle
- Objectif 3 : Assurer la participation du public féminin
- Objectif 4 : Sensibiliser le public à la question des discriminations de genre

# Données analysées pour les médiathèques

- Analyse d'un échantillon de 7% des acquisitions de documents réalisées sur les 6 premiers mois de 2017
- Analyse des budgets consacrés à la venue d'intervenants extérieurs dans le cadre de la programmation culturelle
- Données usagers : abonnements et utilisation des services numériques/jeux vidéo (répartition FH par tranche d'âge)
- Données RH : répartition FH par fonction/catégorie

# Effet de levier sur objectif 1 : rendre visibles les professionnelles dans les établissements et associations professionnelles

- 74 % de femmes dans l'ensemble du service / 74 % du total des rémunérations mais des répartitions par métiers très genrées.
- sur les 347 événements organisés en 2017, 40% des intervenant-e-s étaient des femmes, 26% des hommes et 24% des équipes mixtes (10% NC)
  - Pas d'écart de rémunération constaté entre intervenants dans la programmation culturelle
  - mais ateliers numériques animés à 100% par des hommes, seul un homme est intervenu auprès du jeune public...

## Effet de levier sur objectif 2 : Donner à voir et soutenir la place des femmes dans la production culturelle

- Répartition par sexe des auteurs des livres acquis (étude sur un échantillon) : les achats concernent **pour 55,4% des auteurs et pour 37,8% des autrices.**

=> reflète la situation nationale de l'édition

=> neutralité du budget à cet égard

- Rencontres d'auteurs : 100% d'hommes accueillis en 2017.....

# Effet de levier sur objectif 3 : assurer la participation du public féminin

- Part du public féminin et masculin en global et par tranche d'âge : les femmes représentent tout âge confondu 57 % des abonné.e.s. Les garçons sont légèrement majoritaires chez les 0-14 ans (52.4%).
- Part du public féminin et masculin par médiathèque d'inscription : on observe une répartition par sexe équilibrée à la médiathèque centrale, répartition de 2/3 de F pour 1/3 d'H dans les médiathèques de quartier.
- Usager.ère.s des services numériques par sexe et par tranche d'âge : les femmes et les filles représentent 35,80% des usagers. Décrochage dès 4 ans et jusqu'à 25 ans.

# Effet de levier sur objectif 4 : sensibiliser le public à la question des discriminations de genre

- Depuis 10 ans, une opération sur l'égalité filles-garçons menée avec la Ligue de l'enseignement auprès de collégiens et lycéens.
- Mais qui représente une part minime des budgets (temps de travail estimé à 0,5 ETP/an et un budget de 1000 €...)

# Suites de ce travail d'analyse : projets à mener et interrogations à partager

- Mise en place et suivi d'indicateurs, de leur évolution dans le temps
- Collecte de données complémentaires : projet d'enquête sur la fréquentation pour compléter l'approche par les abonnements
- Un plan d'actions déclinant les 4 objectifs et touchant à la fois
  - A la formation des personnels
  - Aux activités éducatives et culturelles
  - Aux outils de communication
  - Aux modalités d'accueil
  - A la politique documentaire